

## Soulitré : vingt ans de prison pour l'assassin

**Justice.** Le bras armé et le commanditaire du crime écopent de la même peine. Leurs deux complices sont condamnés à douze et huit ans de prison.

Au terme d'un délibéré de six heures, la cour d'assises de la Sarthe a condamné, vendredi soir, Charly Loyau, 27 ans, à une peine de vingt ans de prison.

Jugé depuis lundi pour l'assassinat de Xavier Nasino, tué de cinq balles dans le corps en octobre 2011, à Soulitré, le jeune homme sans emploi, déjà condamné à de multiples reprises, a été reconnu coupable d'avoir donné la mort au grossiste en stupéfiants qui alimentait son ami, Samuel Maitre, qui comparaisait à ses côtés dans le box du tribunal.

Poursuivi pour complicité d'assassinat, ce dernier, âgé de 28 ans, polytoxicomane, comme les trois autres accusés de ce procès, a écopé de la même peine.

Jeudi après-midi, l'avocate générale Heibert avait réclamé la perpétuité assortie de la peine de sûreté maximale (vingt-deux ans) contre les



La cour d'assises de la Sarthe a condamné deux Sarthois à 20 ans de prison pour l'assassinat d'un homme, en 2011, à Soulitré.

deux hommes.

En réduisant largement la peine requise, les jurés n'en ont pas moins considéré que Samuel Maitre était bien le commanditaire d'un crime probablement organisé afin de

prendre la place de son dealer, envers qui il avait contracté des dettes de stupéfiants qu'il ne parvenait pas à rembourser.

Évoquant un « fast-food judiciaire » et dénonçant un « scénario

du crime absurde et ridicule avancé par le ministère public », M<sup>e</sup> Peltie avait réclamé l'acquittement de son client.

Également dans le box des accusés : deux autres hommes reconnus coupables de complicité d'assassinat.

Pour avoir participé à deux tentatives précédentes pour tuer Xavier Nasino, Hubert Malabry, 29 ans, que Samuel Maitre considérait comme son « frère », a été condamné à douze ans de prison.

Quant à Jérôme Guittet, 31 ans, il a aussi été reconnu coupable de complicité de ce crime pour avoir conduit Charly Loyau chez la victime, le jour du drame, et l'avoir ensuite ramené au Mans. Il a été condamné huit ans de prison.